

Délibération 24_02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 9 Janvier 2024	Nombre de délégués
Délibération n°24_02	En exercice : 7
Convocation : 14 décembre 2023	Présents ou représentés : 5
Objet : Contractualisation d'une ligne de trésorerie interactive	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-quatre, le mardi neuf janvier, les membres du comité syndical, légalement convoqués en date du quatorze décembre deux-mil-vingt-trois, se sont réunis à l'Hôtel d'Agglomération d'Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Gérard CHERON
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Christophe ALORY
Monsieur François BRIZARD

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Excusés :

FINANCES

CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE CAISSE D'EPARGNE

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant de 300 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 300 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux de référence des tirages : €STR* + marge de 1.32 %
(pour info €STER : 3.903% au 8/12/23 - Son niveau n'est plus négatif aujourd'hui, il est à 3,90% auquel s'ajoute la marge. Si son niveau revenait négatif, il serait ramené à 0 auquel s'ajouterait toujours la même marge).
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : 0 euro
- Commission d'engagement : 300 euros
- Commission de gestion (Option +) : 0 euro
- Commission de mouvement : 0 euro
- Commission de non-utilisation : 0.30 %

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- ✓ **AUTORISE** le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.
- ✓ **AUTORISE** le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ



Signé par Marcel SAPOWICZ
Date : 16/01/2024
Qualité : PRESIDENT